

Plan Local d'Urbanisme intercommunal de la Communauté de Communes du Sor et de l'Agout

- Point d'actualité -

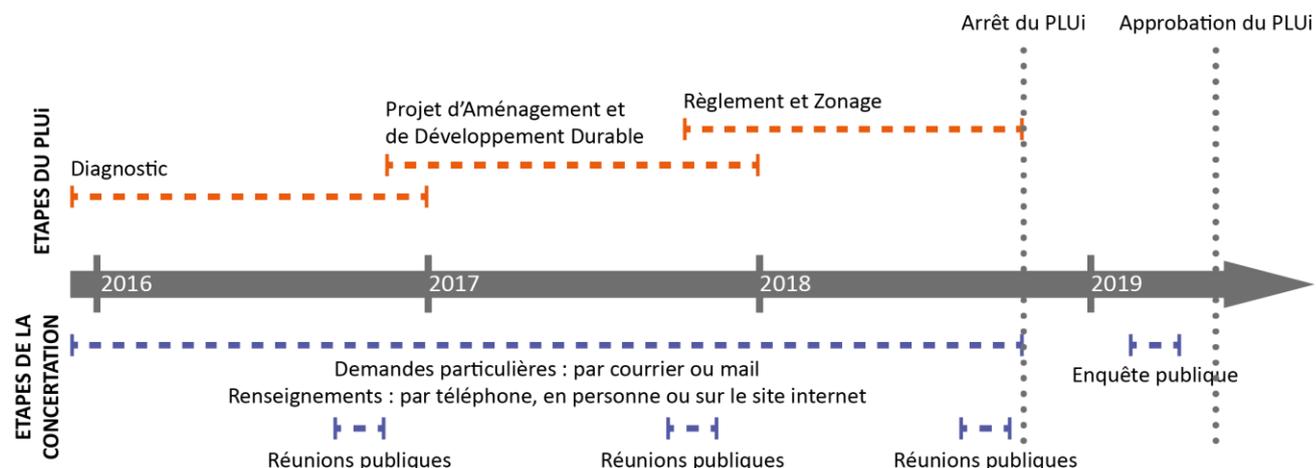
La Communauté de Communes du Sor et de l'Agout (CCSA) a engagé l'élaboration d'un document d'urbanisme, le Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi).

■ POURQUOI ÉLABORER UN PLUi ?

C'est un outil qui répond à plusieurs objectifs :

- **Construire un document de référence commun** permettant de maîtriser et de mettre en cohérence la politique de développement du territoire communautaire.
- **S'inscrire dans des objectifs de développement durable** en prenant en compte, non seulement les questions d'urbanisme, mais aussi celles relatives à l'habitat, au développement économique, aux équipements, aux déplacements et à l'environnement sur l'ensemble du territoire.
- **Traduire la démarche «projet de territoire» démarrée en 2013 avec l'extension du périmètre de la CCSA à 26 communes.**

■ LES ETAPES DE L'ÉLABORATION



■ OÙ EN EST L'ÉLABORATION DU PLUi ?

Durant toute l'année 2018, les élus, accompagnés des services de la communauté de communes et du Bureau d'études Citadia Conseil, ont travaillé sur le règlement et le zonage, dernier volet du PLUi. Les principaux éléments ont été présentés aux habitants lors de 4 réunions publiques en septembre.

Le projet de PLUi a été arrêté le 11 décembre 2018 en conseil de communauté (*l'arrêt signifie l'arrêt des études techniques*). Dès lors débute la phase administrative, à savoir :

- Durant l'hiver, la **consultation des personnes publiques associées** (Etat, Région, Département, Communes, Parc Naturel Régional, Chambre d'agriculture, etc.)
- Au printemps, l'**enquête publique** durant laquelle chaque habitant peut venir s'exprimer auprès du commissaire enquêteur afin de lui transmettre sa requête.
- En été, suite au rapport du commissaire enquêteur et à l'avis des personnes publiques associées, les élus pourront choisir de faire évoluer à la marge le projet de PLUi
- A l'automne, **approbation du projet**, ce qui signifie qu'il sera mis en application.

■ LA CONCERTATION DE LA POPULATION

La phase de concertation du public a été clôturée le 11 décembre 2018 lors du conseil de communauté au cours duquel un bilan de la concertation a été présenté. Le prochain temps d'expression du public sera pendant l'enquête publique au printemps 2019.

Pour vous renseigner sur le PLUi ou sur le classement actuel et envisagé de votre terrain vous pouvez :

- Vous rendre sur le site internet de la communauté : www.communautesoragout.fr, rubrique aménagement du territoire/ urbanisme.
- Vous renseigner auprès de votre Mairie
- Vous renseigner ou prendre rendez-vous auprès du service urbanisme de la Communauté de communes (tél : 05 63 72 84 84, mail : matthias.cottureau@communautesoragout.fr)